

## Bilan 2018

### Maitre d'ouvrage :

SIAEP NORD EST CHARENTE

### Exploitant :

SAUR

### Origine de l'eau :

1 source : Fontaine du bourg  
située sur la commune de  
Vieux Ruffec  
Captage autorisé

### Traitement de l'eau :

Vous êtes alimentés par la  
station de traitement de Vieux  
Ruffec. Depuis janvier 2019, le  
Syndicat Nord Est Charente  
bénéficie d'une dérogation  
préfectorale, pour une durée de  
3 ans, délai durant lequel le  
retour au respect de la limite de  
qualité pour les paramètres  
pesticides est exigé.

### Communes de l'unité de distribution :

539 habitants  
BOUCHAGE (LE)  
CHAMPAGNE MOUTON (écarts Nord :  
le Marboeuf, Grosbot)  
NANTEUIL EN VALLEE :  
Messeux  
Moutardon (écart : Brailliq)  
Saint Gervais (écarts : Chez Fillon,  
Fontbaillant)  
VIEUX RUFFEC

# QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE SIAEP NORD EST CHARENTE

## UNITÉ DE DISTRIBUTION : VIEUX RUFFEC

### RESULTATS

#### BACTERIOLOGIE

**Limites de qualité : 0 Eschérichia Coli et 0 streptocoques fécaux**  
Pourcentage de conformité mesuré : 100 %

#### DURETE

TH moyen= 24,6 °F  
Eau moyennement dure

#### FLUOR

**Limite de qualité : ≤ 1,5 mg/l**  
Il permet la prévention des caries dentaires. **Tout apport complémentaire ou supplémentaire de fluor sous forme de comprimés, de sel fluoré ou de produits dentaires fluorés chez le jeune enfant doit faire l'objet d'un avis médical.**  
Teneur maximale= 0,10 mg/l

#### NITRATES

**Limite de qualité : ≤ 50 mg/l**  
Conforme.  
Teneur moyenne= 28,2 mg/l et Teneur maximale = 36,7 mg/l

#### PESTICIDES

**Limites de qualité : ≤ 0,1 µg/l et ≤ 0,5 µg/l pour le total**  
Non conformité en **métolachlore ESA** mais la teneur maximale observée ( 0,30 µg/l) est inférieure à la valeur sanitaire maximale fixée à 510 µg/l par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses)  
Pas de risques sanitaire avéré suivant l'avis de l'Anses

#### TURBIDITE

**Référence de qualité : ≤ 2NFU**  
Conforme

Seule l'eau du réseau public peut être considérée potable. Les puits, forages, récupérations d'eau de pluie doivent être déclarés en mairie et ne doivent pas être connectés sur le réseau public d'eau potable même par une vanne fermée : consultez : [www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com](http://www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com)

Après une absence prolongée, il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires. Si vos canalisations et **branchements** sont **en plomb**, il est **fortement conseillé de les remplacer**. Et dans l'attente : laisser couler quelques minutes avant toute consommation.

Si la saveur ou la couleur changent : signalez le à votre exploitant.

Document édité en février 2019